

ADMISSION

Au préalable, il vous faut détenir une notification d'orientation arrêtée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Toutes les informations pour votre admission sont disponibles sur le site ViaTrajectoire handicap, service public gratuit, confidentiel et sécurisé :

<https://trajectoire.sante-ra.fr/>

(espace Personnes en situation de handicap)

ou auprès du service social du Foyer d'Hébergement.

La partie sociale de votre dossier est remplie au préalable par votre représentant légal et/ou votre tuteur. La partie médicale par votre médecin traitant. Votre dossier est traité par le service social de la structure afin de vérifier que toutes les pièces du dossier sont présentes. Votre admission est prononcée par le directeur de l'établissement après avis de la commission d'admission. Cette admission est valorisée par un Contrat de séjour et votre projet personnalisé.

FINANCEMENT

Les frais d'hébergement, sous forme de prix de journée, sont fixés par le Conseil Départemental des Yvelines, et pris en charge par l'aide sociale départementale sous dépôt de dossier en mairie. Une participation aux frais d'hébergement est donc facturée trimestriellement au résident ou à son représentant légal. Elle représente 30% de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Le résident a à sa charge, les produits d'hygiène, les produits pharmaceutiques, de soin ou d'appareillages (aides possibles), de coiffeur, de vie courante (argent personnel), d'assurance responsabilité civile et de vêture. Les frais de restauration sont facturables dès la mise en place de ce service.



CONTACT

Fondation Mallet

Site des Maisons de Lyliane de Sainte-Mesme

Foyer d'hébergement Ville Lebrun

RD 116 - Ville Lebrun - 78730 Sainte Mesme

Tél. 01 34 85 36 00



MODALITÉS D'ACCUEIL

Le Foyer d'Hébergement Ville Lebrun accueille 30 résidents hommes et femmes à partir de 18 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans trouble(s) associé(s), un handicap mental et ou psychique, bénéficiaires d'une notification d'orientation en Foyer d'Hébergement délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Île de France (MDPH). Une double orientation Foyer d'Hébergement – ESAT est possible puisque le site se compose d'un ESAT avec divers ateliers.

Le Foyer d'Hébergement Ville Lebrun a pour vocation de prendre en charge et d'accompagner, hors temps de travail, la vie sociale des personnes handicapées et de développer, pour elles et avec elles, des activités de socialisation, de développement personnel, d'épanouissement et de réalisation de soi, dans un but d'autonomisation.

Pour accomplir sa mission, Le Foyer Ville Lebrun conformément à son projet d'établissement, permet à chacun de réaliser son projet de vie individualisé décrit dans le contrat de séjour. Dans tous les cas le bien être du Résident est privilégié. Son accueil au Foyer constitue une étape dans son parcours de vie dont il reste l'acteur principal.

PLAN D'ACCÈS



À proximité de l'A10 sortie "Dourdan - Saint-Arnoult en Y." et la N10 sortie "Ablis" (à 1h30 de Paris, 1h de Melun, 30 minutes de Chartres, 20 minutes de Rambouillet) et de la gare de Dourdan (RER ligne C)



L'ÉQUIPE

Composée d'un directeur, d'un chef de service, d'un coordonnateur, de 4 accompagnants éducatif et social, de 2 surveillants de nuits, d'une infirmière, d'une psychologue et d'une assistante sociale, l'équipe vous accompagne en accord du projet d'établissement sur les points suivants :

- Favoriser la maturité des personnes et leur autonomie au titre de son projet de vie personnalisé.
- Accompagner l'évolution des résidents quelles que soient l'importance et les manifestations du handicap en partant du principe que la personne peut progresser.
- Associer et informer le résident à toutes démarches le concernant afin d'éviter de faire et dire à sa place. Travailler et préserver les liens avec sa famille et/ou son représentant légal.
- Faciliter, mobiliser tous les moyens et ressources propres à une acceptation de la personne handicapée par l'environnement.
- Permettre et créer les conditions d'un confort et d'un climat relationnel propices à l'épanouissement de soi et de sa vie citoyenne.

QUE PROPOSONS-NOUS ?

Des activités de vie quotidienne : Aide et entretien des capacités d'autonomie des résidents pour la réalisation des gestes simples de la vie courante (lever, propreté, repas, tenue vestimentaire, entretien de son logement, soins des affaires, etc.).

Des activités de vie sociale : Organisation de sorties variées – loisirs (cinéma, spectacles, achats, restaurant, activités à thème, etc.). Echanges, visites des familles. Aide et soutien social (démarches administratives, autres).

Des activités d'expression, d'épanouissement et de développement personnel : Sport (inscription en club). Activités créatives (peinture, cuisine, maquettes, etc.) et d'expression corporelle. Séjours de vacances, sorties éloignées type « transfert ». Soutiens personnalisés (psychothérapeutique, conseils divers, vie affective et sexuelle, gestion de son argent, etc.).

